



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 MAI 2023

L'An deux mille vingt-trois le 24 MAI à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 17 MAI deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Monsieur Dominique CHARVOLIN (à partir du rapport 23-51), Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Monsieur Jean-François PERRAUD), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Cécile MARCHAND (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE).

Absents non représentés : Monsieur Dominique CHARVOLIN (jusqu'au rapport 23-50), Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Mégane HERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Rapport n°23/50 - VIE SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur le maire

**ACTUALISATION DES TARIFS ET MISE A JOUR DU REGLEMENT
DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Publié le : 25 mai 2023
Transmis en Préfecture le : 25 mai 2023
Exécutoire le : 25 mai 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Depuis avril 2019, la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire se fait à chaque rentrée de septembre, afin de permettre aux familles de connaître au moment de l'inscription les tarifs applicables pour toute l'année scolaire à venir.

Il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs de + 2 %, comme l'ensemble des tarifs municipaux, et de conserver le tarif minimum à 1 €, permettant à la commune de soutenir les familles et de bénéficier de l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif « cantine à 1 euro ». Il est précisé que le tarif pour les adultes extérieurs est celui de la tranche 6.

Les nouveaux tarifs proposés pour l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :

Tranches	Quotient familial	2022/2023		2023/2024	
		Tarif par repas	Tarif panier repas	Tarif par repas	Tarif panier repas
1	0 à 699	1 €	0,41 €	1 €	0,41 €
2	700 à 899	3,20 €	1,28 €	3,26 €	1,31 €
3	900 à 1099	4 €	1,60 €	4,08 €	1,63 €
4	1100 à 1349	5 €	2 €	5,10 €	2,04 €
5	1350 à 2100	5,8 €	2,31 €	5,92 €	2,36 €
6	2101 et plus	6,20 €	2,50 €	6,32 €	2,55 €

Le règlement de fonctionnement et les documents d'inscription joints en annexe ont également été mis à jour.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024,
- **Approuve** le règlement de fonctionnement et les documents d'inscription annexés.

VOTANTS	27
ABSTENTIONS	2 Daniel SERANT Anne ARNOUX
CONTRE	0
POUR	25

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Mégane HERNANDEZ

